

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION UNIQUE
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED**

-oOo-

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU COMITE DIRECTEUR
Séance du 27 SEPTEMBRE 2022 à 19h30
à la Mairie de Roeschwoog**

Convocation le : 20 septembre 2022

Membres élus.....	: 13	<u>Sous la présidence de M. Michel LORENTZ, Président</u>
Membres en fonction.....	: 13	<u>En présence de :</u>
Membres présents.....	: 13	ANTONI Marc, HUBER Christelle, Vice-Présidents,
Absents avec Procurations :	0	BALBIERER Nadia, CAMOLLI Brigitte, KIEFER Geneviève, KLEINKLAUS
Absents	: 0	Céline, LIEBGOTT Laurence (suppléant - participe au vote jusque 19h52),
		MACHRIS Véronique, MITTELHAEUSER Anne (entrée en séance à 19h52),
		OPFERMANN Laura (suppléant - participe au vote), PETER Raphaël,
		SCHMITT Yannick, WUST Michaël,
		<u>Absents excusés :</u> KRILOFF Sébastien, Vice-Président,
		COUSANDIER Daniel (suppléant), WEBER Jean-Louis (suppléant),
		<u>Etait en outre présent(e) :</u> HOLTZMANN Béatrice, DGS de la commune de
		Roeschwoog

OBJET : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Comité directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Mme Geneviève KIEFER, secrétaire de séance

Pour extrait conforme

Roeschwoog, le 20 novembre 2022

Le Président,

Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Geneviève KIEFER

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION UNIQUE
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED**

-oOo-

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU COMITE DIRECTEUR
Séance du 27 SEPTEMBRE 2022 à 19h30
à la Mairie de Roeschwoog**

Convocation le : 20 septembre 2022

Membres élus..... : 13	<u>Sous la présidence de M. Michel LORENTZ, Président</u>
Membres en fonction..... : 13	<u>En présence de :</u>
Membres présents : 13	ANTONI Marc, HUBER Christelle, Vice-Présidents,
Absents avec Procurations : 0	BALBIERER Nadia, CAMOLLI Brigitte, KIEFER Geneviève, KLEINKLAUS
Absents : 0	Céline, LIEBGOTT Laurence (suppléant - participe au vote jusque 19h52),
	MACHRIS Véronique, MITTELHAEUSER Anne (entrée en séance à 19h52),
	OPFERMANN Laura (suppléant - participe au vote), PETER Raphaël,
	SCHMITT Yannick, WUST Michaël,
	<u>Absents excusés</u> : KRILOFF Sébastien, Vice-Président,
	COUSANDIER Daniel (suppléant), WEBER Jean-Louis (suppléant),
	<u>Etait en outre présent(e)</u> : HOLTZMANN Béatrice, DGS de la commune de
	Roeschwoog

OBJET : INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEMBRE SUPPLEANT

Le Président Michel LORENTZ, indique que la Commune de Neuhaeusel a désigné Mme Laura OPFERMANN, conseillère municipale de Neuhaeusel, membre suppléant du Comité directeur du SIVU RPU en lieu et place de M. Dann LEAUTAUD par délibération du 5 juillet 2022.

Mme Laura OPFERMANN siégera également au Comité de suivi périscolaire en lieu et place de M. LEAUTAUD.

Le Président déclare Mme Laura OPFERMANN installée dans ses fonctions.

Pour extrait conforme

Roeschwoog, le 20 novembre 2022



Le Président,

Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Geneviève KIEFER

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION UNIQUE
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED**

--oOo--

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU COMITE DIRECTEUR
Séance du 27 SEPTEMBRE 2022 à 19h30
à la Mairie de Roeschwoog**

Convocation le : 20 septembre 2022

Membres élus.....	: 13	<u>Sous la présidence de M. Michel LORENTZ, Président</u>
Membres en fonction.....	: 13	<u>En présence de :</u>
Membres présents	: 13	ANTONI Marc, HUBER Christelle, Vice-Présidents,
Absents avec Procurations :	0	BALBIERER Nadia, CAMOLLI Brigitte, KIEFER Geneviève, KLEINKLAUS
Absents	: 0	Céline, LIEBGOTT Laurence (suppléant - participe au vote jusque 19h52),
		MACHRIS Véronique, MITTELHAEUSER Anne (entrée en séance à 19h52),
		OPFERMANN Laura (suppléant - participe au vote), PETER Raphaël,
		SCHMITT Yannick, WUST Michaël,
		<u>Absents excusés : KRIOFF Sébastien, Vice-Président,</u>
		COUSANDIER Daniel (suppléant), WEBER Jean-Louis (suppléant),
		<u>Etait en outre présent(e) : HOLTZMANN Béatrice, DGS de la commune de</u>
		Roeschwoog

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 JUIN 2022

Le procès-verbal de la séance du 21 juin 2022 a été transmis par mél du 22 septembre 2022.

En l'absence d'observations, le Président soumet ce procès-verbal à l'approbation des membres.

Le Comité directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 21 juin 2022.

Pour extrait conforme

Roeschwoog, le 20 novembre 2022



Le Président,

Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Geneviève KIEFER

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION UNIQUE
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED**

--oOo--

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU COMITE DIRECTEUR
Séance du 27 SEPTEMBRE 2022 à 19h30
à la Mairie de Roeschwoog**

Convocation le : 20 septembre 2022

Membres élus.....	: 13	<u>Sous la présidence de M. Michel LORENTZ, Président</u>
Membres en fonction.....	: 13	<u>En présence de :</u>
Membres présents	: 13	ANTONI Marc, HUBER Christelle, Vice-Présidents,
Absents avec Procurations :	0	BALBIERER Nadia, CAMOLLI Brigitte, KIEFER Geneviève, KLEINKLAUS
Absents	: 0	Céline, LIEBGOTT Laurence (suppléant - participe au vote jusque 19h52),
		MACHRIS Véronique, MITTELHAEUSER Anne (entrée en séance à 19h52),
		OPFERMANN Laura (suppléant - participe au vote), PETER Raphaël,
		SCHMITT Yannick, WUST Michaël,
		<u>Absents excusés :</u> KRIOFF Sébastien, Vice-Président,
		COUSANDIER Daniel (suppléant), WEBER Jean-Louis (suppléant),
		<u>Etait en outre présent(e) :</u> HOLTZMANN Béatrice, DGS de la commune de
		Roeschwoog

OBJET : INFORMATION SUR LES EFFECTIFS DE L'ECOLE ANDRE WECKMANN A LA RENTREE SCOLAIRE EN SEPTEMBRE 2022

Les effectifs sont de 204 élèves. Se rajoutent 5 inscriptions provisoires (gens du voyage), ce qui fait 209 élèves pour cette rentrée (pour mémoire : effectifs à la rentrée 2021/2022 : 206 élèves).

La directrice de l'école est Mme Vanessa KOPPITZ, déjà enseignante de l'école. Elle a pris le relais de Mme Virginie NIEDERGESASS.

CP monolingue :	Mme KIEFFER	15 + 2 = 17 élèves
CP/CE1 bilingue :	Mmes CANEVET et STEFFAN	24 élèves
CE1/CE2 bilingue :	Mmes CANEVET et ETTIGHOFFER	25 élèves
CE1 monolingue :	Mme VERRAT	20 + 1 = 21 élèves
CE2 monolingue :	Mme KOEHLHOEFFER	22 élèves
CE2/CM1 monolingue :	Mmes WOLFF et SCHLUR	23 + 1 = 24 élèves
CM1/CM2 monolingue :	Mmes GEYER et SCHLUR	22 + 1 = 23 élèves
CM1/CM2 bilingue :	Mme BENDER	31 élèves
CM2 monolingue :	Mmes KOPPITZ et OURSEL	22 élèves

Le Maire présente l'évolution des effectifs de l'école élémentaire depuis 2005.

Il souligne que les effectifs globaux sont en baisse depuis 10 ans. Le nombre d'élèves bilingues est quant à lui en hausse.

EFFECTIFS ANNEES APRES ANNEES

ANNEE SCOLAIRE	NOMBRE ELEVES	MONOLINGUE	BILINGUE
2005	213	201	12
2006	230	204	26
2007	248	209	39
2008	255	203	52
2009	244	170	74
2010	233	163	70
2011	241	177	64
2012	247	179	68
2013	246	173	73
2014	237	170	67
2015	235	164	71
2016	232	160	72
2017	207	127	80
2018	209	143	66
2019	213	145	68
2020	219	143	76
2021	206	133	73
2022	204	124	80

Le Comité directeur,
PREND ACTE de ces informations.

Pour extrait conforme

Roeschwoog, le 20 novembre 2022



Le Président,

Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,

Geneviève KIEFER

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION UNIQUE
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED**

--oOo--

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU COMITE DIRECTEUR
Séance du 27 SEPTEMBRE 2022 à 19h30
à la Mairie de Roeschwoog**

Convocation le : 20 septembre 2022

Membres élus.....	: 13	<u>Sous la présidence de M. Michel LORENTZ, Président</u>
Membres en fonction.....	: 13	<u>En présence de :</u>
Membres présents	: 13	ANTONI Marc, HUBER Christelle, Vice-Présidents,
Absents avec Procurations :	0	BALBIERER Nadia, CAMOLLI Brigitte, KIEFER Geneviève, KLEINKLAUS
Absents	: 0	Céline, LIEBGOTT Laurence (suppléant - participe au vote jusque 19h52),
		MACHRIS Véronique, MITTELHAEUSER Anne (entrée en séance à 19h52),
		OPFERMANN Laura (suppléant - participe au vote), PETER Raphaël,
		SCHMITT Yannick, WUST Michaël,
		<u>Absents excusés :</u> KRILOFF Sébastien, Vice-Président,
		COUSANDIER Daniel (suppléant), WEBER Jean-Louis (suppléant),
		<u>Etait en outre présent(e) :</u> HOLTZMANN Béatrice, DGS de la commune de
		Roeschwoog

OBJET : TRANSPORT SCOLAIRE – MAINTIEN DES HORAIRES DE CLASSE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ANDRE WECKMANN – MOTION DEMANDANT LA MISE EN ŒUVRE D'UN TRANSPORT SCOLAIRE ADAPTE AUX HORAIRES DE CLASSE

Le Président signale également les problèmes de transports scolaires, entraînant un retard tous les matins des enfants de Fort Louis et Neuhaeusel de près d'une demi-heure à l'école.

Ces retards systématiques du fait de l'inadaptation des horaires du bus avec les horaires de classe génèrent des perturbations importantes pour l'organisation de l'école et les activités en matinée.

Les membres du Comité estiment qu'un changement d'horaire de classe, comme suggéré par la Région Grand Est, n'est pas une solution, car elle impacterait la sortie des cours, les horaires de travail des enseignants et les horaires des transports scolaires en fin d'après-midi. Il serait également nécessaire de réorganiser l'accueil au périscolaire avec toutes les implications pour le personnel du délégataire.

Plusieurs tests avec des adaptations d'horaires ont été effectués, mais ils ne sont pas concluants.

Le Président souhaite une mobilisation des parents des enfants de Neuhaeusel et de Fort-Louis.

Il trouve en outre dommage qu'aucun parent d'élève de ces deux communes ne se soit manifesté pour siéger au Conseil d'école.

Vu l'exposé du Président

Vu les horaires de bus et le retard à l'école des élèves résidant à Fort Louis et Neuhaeusel tous les matins depuis la rentrée scolaire de septembre 2022

Vu la répartition des heures d'enseignement hebdomadaires de l'école élémentaire André Weckmann depuis septembre 2017, à savoir le matin de 8h05 à 11h30 et l'après-midi de 13h30 à 16h05

Considérant que l'organisation du transport scolaire relève de la compétence de la Région Grand Est

Considérant qu'une révision des heures d'enseignement hebdomadaire aurait des répercussions en cascades difficilement gérables pour les enseignants, les parents et l'organisation du périscolaire

Le Comité directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la motion suivante :

Le Comité directeur demande à la Région Grand Est, compétente en la matière, d'organiser le transport scolaire des enfants résidant dans les Communes de Fort-Louis et Neuhaeusel vers l'école élémentaire André Weckmann à Roeschwoog de manière satisfaisante, afin de permettre aux enfants d'arriver en temps et en heure le matin pour le début des classes à 8h05.

Pour extrait conforme

Roeschwoog, le 20 novembre 2022



Le Président,

Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,

Geneviève KIEFER

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION UNIQUE
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED**

--oOo--

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU COMITE DIRECTEUR**

**Séance du 27 SEPTEMBRE 2022 à 19h30
à la Mairie de Roeschwoog**

Convocation le : 20 septembre 2022

Membres élus.....	: 13	<u>Sous la présidence de M. Michel LORENTZ, Président</u>
Membres en fonction.....	: 13	<u>En présence de :</u>
Membres présents	: 13	ANTONI Marc, HUBER Christelle, Vice-Présidents,
Absents avec Procurations :	0	BALBIERER Nadia, CAMOLLI Brigitte, KIEFER Geneviève, KLEINKLAUS
Absents	: 0	Céline, LIEBGOTT Laurence (suppléant - participe au vote jusque 19h52),
		MACHRIS Véronique, MITTELHAEUSER Anne (entrée en séance à 19h52),
		OPFERMANN Laura (suppléant - participe au vote), PETER Raphaël,
		SCHMITT Yannick, WUST Michaël,
		<u>Absents excusés :</u> KRILOFF Sébastien, Vice-Président,
		COUSANDIER Daniel (suppléant), WEBER Jean-Louis (suppléant),
		<u>Etait en outre présent(e) :</u> HOLTZMANN Béatrice, DGS de la commune de
		Roeschwoog

OBJET : NOUVEAUX PRINCIPES DE FINANCEMENT DES VOYAGES, SORTIES ET ACTIVITES

Le Président rappelle les principes d'octroi des aides financières pour les voyages et les sorties thématiques des élèves à l'école par le SIVU RPU. Ces principes ont été fixés par délibération du Comité directeur le 9 juillet 2020 :

- 3,50 € par élève et par jour de sortie
 - cette somme est abondée de 1 € par élève par jour s'il y a un hébergement spécifique
 - la somme obtenue est majorée de 10% (majoration que les enseignants en responsabilité de la sortie utilisent pour subventionner plus largement la sortie d'enfants dont la famille rencontre des difficultés financières).
- Pour les sorties « ski », la subvention est de 2 € par élève et par sortie. Le nombre maximum de sorties « ski » subventionné est de 5.

Le SIVU RPU a versé en 2021 des aides à la caisse de l'école pour un montant total de 4 961,20 € pour le financement des activités piscine (1 681,00 €), équitation (2 063,60 €) et kayak (1 216,60 €).

Il précise que le montant total des subventions versées pour l'année scolaire 2021/2022 à la caisse de l'école s'élève à 5 708,20 € (Classe transplantée : 653,40 €, Escalade : 1 401,40 €, Cirque : 631,40 €, Stage de canoë-kayak : 539 €, Piscine : 2 483 € (transport)).

Pour l'année scolaire 2022/2023, plusieurs demandes de subvention ont été transmises par l'école élémentaire :

- aide financière pour une sortie à l'orchestre philharmonique de Strasbourg le 27/09/2022 avec les classes de CP, CE1, CE2, CP/CE1 bilingues, CE1/CE2 bilingues, soit 106 élèves
Le montant de la subvention estimée avec les critères de participation fixés est de 408,10 €
(3,50 € x 1j x 106 élèves = 371 € + 10 % = 408,10 €)
- aide financière pour des classes d'eau : 128 élèves partiraient pour trois journées et deux nuitées
du 11 au 13 avril 2023 - CP et les CE1,
du 3 au 5 mai 2023 - CE2 et CE2/CM1
du 9 au 11 mai 2023 - CP/CE1 bilingues et CE1/CE2 bilingues
Le montant de subvention estimé avec les critères actuels est de
(3,50 € x 3j) + (1,00 € x 2j) x 128 élèves = 1600 € + 10 % = 1 760,00 €

Un projet de classe transplantée à Heidelberg est également en cours d'élaboration pour les classes de CM1/CM2 bilingues et les CM2 monolingues.

L'école prévoit en outre des séances d'apprentissage de la natation comme suit :

CP :	9 séances
CE1 :	9 séances
CE2 :	9 séances
CE2/CM1 :	12 séances
CM1/CM2 :	6 séances
CM2 :	6 séances
CP/CE1 bilingue :	12 séances
CE1/CE2 bilingue :	12 séances
CM1/CM2 bilingue :	9 séances

Le Président rappelle que l'apprentissage de la natation est au programme scolaire.

Les dernières années (depuis l'ouverture des Odonates), la Communauté de communes du Pays Rhéna fait bénéficier les scolaires de la gratuité de l'entrée de la piscine. Le SIVU subventionne ainsi uniquement le transport. En 2020, le SIVU a demandé une participation aux parents de 1,60 € pour les frais de transport.

Toutefois, l'activité piscine étant inscrite au programme, elle devrait être gratuite pour les parents.

De leur côté, lors du dernier conseil d'école, les enseignantes ont exprimé le souhait de la gratuité totale de l'activité piscine, quitte à baisser le montant des subventions des autres voyages, sorties et activités.

Le Président pose la question du financement de l'ensemble de ces activités, mais également du principe du versement d'une avance pour les subventions approuvées.

Vu l'exposé du Président

Vu la délibération du Comité directeur du 9 juillet 2020 fixant les principes de versement et montants d'aides financières pour les voyages et les sorties thématiques des élèves de l'école André Weckmann,

Vu les demandes d'aide financière de l'école pour les projets et activités de l'année scolaire 2022/2023

Vu le nombre de séances d'apprentissage de la natation envisagées pour l'année scolaire 2022/2023 nécessitant des crédits plus importants que les années passées

Vu les débats du Comité directeur en séance

Considérant que les séances de natation sont inscrites au programme scolaire et que leur enseignement devrait être gratuit

Le Comité Directeur, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de modifier les principes d'aide financière pour les voyages, sorties thématiques et activités de l'école comme suit :

- 2,00 € par élève et par jour de sortie
- cette somme est abondée de 1,00 € par élève et par nuitée en cas d'hébergement spécifique
- la somme obtenue est majorée de 10%, majoration que les enseignants en responsabilité de la sortie utilisent pour subventionner plus largement la sortie d'enfants dont la famille rencontre des difficultés financières.

Pour les sorties « ski », la subvention est de 2 € par élève et par sortie. Le nombre maximum de sorties « ski » subventionné est de 5 par élève.

Toute demande de subvention fera l'objet préalable d'une requête formelle par l'école et fera l'objet d'une convention de financement avec l'école définissant les conditions et modalités de versement de l'aide financière.

Une avance / acompte de 75 % sur le montant maximum de la subvention pourra être versée sur demande de l'école, le solde étant versé sur présentation des factures définitives (transport, hébergement, droits d'entrée, liste des élèves ayant participé à la sortie ou à l'activité...) à l'issue du séjour dans la limite de l'enveloppe de subvention.

En cas d'annulation de voyage ou de la sortie, les avances perçues devront être remboursées.

La montant de la subvention est plafonnée au montant de la dépense réelle effectuée pour la sortie ou le voyage.

Un modèle de convention est joint à la présente délibération.

DECIDE du principe de la prise en charge de l'activité « apprentissage de la natation » (transport et droits d'entrée) par le versement d'une subvention à l'école sur présentation des justificatifs des dépenses.
Une avance d'un montant de 75% du montant de la subvention versée pour l'année scolaire précédente sera versée à la caisse de l'école. Le solde sera versé sur présentation des justificatifs à l'issue des séances de natation.
Un modèle de convention est joint à la présente délibération.



Pour extrait conforme

Roeschwoog, le 20 novembre 2022

Le Président,

Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,

Geneviève KIEFER

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION UNIQUE
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED**

--oOo--

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU COMITE DIRECTEUR
Séance du 27 SEPTEMBRE 2022 à 19h30
à la Mairie de Roeschwoog**

Convocation le : 20 septembre 2022

Membres élus.....	: 13	<u>Sous la présidence de M. Michel LORENTZ, Président</u>
Membres en fonction.....	: 13	<u>En présence de :</u>
Membres présents.....	: 13	ANTONI Marc, HUBER Christelle, Vice-Présidents,
Absents avec Procurations :	0	BALBIERER Nadia, CAMOLLI Brigitte, KIEFER Geneviève, KLEINKLAUS
Absents.....	: 0	Céline, LIEBGOTT Laurence (suppléant - participe au vote jusque 19h52),
		MACHRIS Véronique, MITTELHAEUSER Anne (entrée en séance à 19h52),
		OPFERMANN Laura (suppléant - participe au vote), PETER Raphaël,
		SCHMITT Yannick, WUST Michaël,
		<u>Absents excusés :</u> KRIOFF Sébastien, Vice-Président,
		COUSANDIER Daniel (suppléant), WEBER Jean-Louis (suppléant),
		<u>Etait en outre présent(e) :</u> HOLTZMANN Béatrice, DGS de la commune de
		Roeschwoog

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Vu l'exposé du Président

Vu les débats du Comité directeur en séance

Vu la délibération du Comité directeur du 9 juillet 2020 fixant les principes de versement et montants d'aides financières pour les voyages et les sorties thématiques des élèves de l'école André Weckmann,

Vu la décision du Comité directeur de révision des principes de versement et montants d'aides financières pour les voyages et les sorties thématiques des élèves de l'école André Weckmann et les critères et modalités retenus en séance du 27 septembre 2022

Vu les demandes d'aide financière de l'école pour les projets et activités de l'année scolaire 2022/2023

Vu le nombre de séances d'apprentissage de la natation envisagées pour l'année scolaire 2022/2023 nécessitant des crédits plus importants que les années passées

Considérant que les séances de natation sont inscrites au programme scolaire et que leur enseignement devrait être gratuit

Le Comité Directeur, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité,

DECIDE le versement d'une subvention à la caisse de l'école correspondant au coût des frais de transport liés à l'activité piscine (sans participation des parents des élèves). Le règlement de la subvention s'effectuera sur présentation des justificatifs (factures de transport, nombre séances effectuées par classe et liste des élèves). Une avance d'un montant de 1 860,00 € (75% du montant de la subvention versée pour l'année scolaire 2021/2022) sera versée à la caisse de l'école. Le solde sera versé sur présentation des justificatifs à l'issue des séances de natation.

DECIDE le versement d'une participation financière à l'école pour une sortie à l'orchestre philharmonique de Strasbourg qui a lieu le 27/09/2022 avec les classes de CP, CE1, CE2, CP/CE1 bilingues, CE1/CE2 bilingues, soit 106 élèves.

Le montant de la subvention est estimé au vu des nouveaux critères de participation financière fixés par le Comité directeur, à 233,20 €.

(2,00 € x 1j x 106 élèves = 212 € + 10 % = 233,20 €)

DECIDE le versement d'une participation financière à l'école pour des classes d'eau.

128 élèves partiraient trois journées et deux nuitées

du 11 au 13 avril 2023 - CP et les CE1,

du 3 au 5 mai 2023 - CE2 et CE2/CM1

du 9 au 11 mai 2023 - CP/CE1 bilingues et CE1/CE2 bilingues

Le montant de la subvention est estimé, au vu des nouveaux critères de participation financière fixés par le Comité directeur, à 1 126,40 €.

$(2,00 \text{ €} \times 3j) + (1,00 \text{ €} \times 2j) \times 128 \text{ élèves} = 1024,00 \text{ €} + 10 \% = 1\,126,40 \text{ €}$.

AUTORISE le Maire à signer les conventions de financement associées.

Les crédits sont en partie disponibles au budget de l'exercice 2022 ou seront inscrits au budget de l'exercice 2023.

Pour extrait conforme

Roeschwoog, le 20 novembre 2022



Le Président,

Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,

Geneviève KIEFER

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION UNIQUE
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED**

--oOo--

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU COMITE DIRECTEUR
Séance du 27 SEPTEMBRE 2022 à 19h30
à la Mairie de Roeschwoog**

Convocation le : 20 septembre 2022

Membres élus.....	: 13	<u>Sous la présidence de M. Michel LORENTZ, Président</u>
Membres en fonction.....	: 13	<u>En présence de :</u>
Membres présents	: 13	ANTONI Marc, HUBER Christelle, Vice-Présidents,
Absents avec Procurations :	0	BALBIERER Nadia, CAMOLLI Brigitte, KIEFER Geneviève, KLEINKLAUS
Absents	: 0	Céline, LIEBGOTT Laurence (suppléant - participe au vote jusque 19h52),
		MACHRIS Véronique, MITTELHAEUSER Anne (entrée en séance à 19h52),
		OPFERMANN Laura (suppléant - participe au vote), PETER Raphaël,
		SCHMITT Yannick, WUST Michaël,
		<u>Absents excusés</u> : KRILOFF Sébastien, Vice-Président,
		COUSANDIER Daniel (suppléant), WEBER Jean-Louis (suppléant),
		<u>Etait en outre présent(e)</u> : HOLTZMANN Béatrice, DGS de la commune de
		Roeschwoog

**OBJET : INFORMATION DU COMITE DIRECTEUR SUR L'ORGANISATION DE L'UTILISATION DES LOCAUX DE L'ECOLE
SUITE A LA FERMETURE D'UNE CLASSE**

Suite à la suppression d'un poste d'enseignant et la fermeture d'une classe, la salle n°10 est libérée depuis la rentrée scolaire.

Après échanges avec l'équipe enseignante et l'équipe du périscolaire, une réorganisation de l'utilisation des locaux est proposée.

Le Président rappelle les superficies des locaux de l'école :

La bibliothèque (BCD) fait 73,5 m²

La salle informatique fait 68 m²

La salle n°10 (à l'origine atelier de travaux pratiques) fait 67,5 m²

Les salles de classe font 61 à 62 m² selon les salles.

La salle de classe n°10 redevient un atelier de travaux pratiques et la bibliothèque (BCD).

La salle informatique reste aménagée comme actuellement, mais accueillera également le photocopieur (installé actuellement dans la BCD).

La BCD (Bibliothèque Centre Documentaire) mutualisée et partagée avec le périscolaire devient une salle d'évolution pour l'école. Elle sera vidée de tout son mobilier. Elle pourra en cas de forte affluence être utilisée par le périscolaire.

La salle d'évolution au rez-de-chaussée mutualisée entre l'école et le périscolaire est mise à disposition complète du périscolaire.

Les réaménagements / déménagements seront effectués dès que possible par les agents techniques de la commune de Roeschwoog.

Selon les besoins, il sera peut-être nécessaire d'acquérir un peu de mobilier (tables pour les travaux pratiques en salle n°10).

Le Comité directeur,
PREND ACTE de ces informations.
DONNE son accord de principe pour l'acquisition de mobilier complémentaire.



Pour extrait conforme

Roeschwoog, le 20 novembre 2022

Le Président,
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Geneviève KIEFER

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION UNIQUE
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED**

--oOo--

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU COMITE DIRECTEUR
Séance du 27 SEPTEMBRE 2022 à 19h30
à la Mairie de Roeschwoog**

Convocation le : 20 septembre 2022

Membres élus.....	: 13	<u>Sous la présidence de M. Michel LORENTZ, Président</u>
Membres en fonction.....	: 13	<u>En présence de :</u>
Membres présents	: 13	ANTONI Marc, HUBER Christelle, Vice-Présidents,
Absents avec Procurations :	0	BALBIERER Nadia, CAMOLLI Brigitte, KIEFER Geneviève, KLEINKLAUS
Absents	: 0	Céline, LIEBGOTT Laurence (suppléant - participe au vote jusque 19h52),
		MACHRIS Véronique, MITTELHAEUSER Anne (entrée en séance à 19h52),
		OPFERMANN Laura (suppléant - participe au vote), PETER Raphaël,
		SCHMITT Yannick, WUST Michaël,
		<u>Absents excusés :</u> KRILOFF Sébastien, Vice-Président,
		COUSANDIER Daniel (suppléant), WEBER Jean-Louis (suppléant),
		<u>Etait en outre présent(e) :</u> HOLTZMANN Béatrice, DGS de la commune de
		Roeschwoog

OBJET : DECISION DE REMPLACEMENT DU TBI DE LA SALLE N°9

Le Président informe la Comité directeur que le tableau blanc de la salle n°5 défectueux sera remplacé seulement le 28 septembre 2022 (commande passée au mois de juin 2022). Le coût de ces travaux s'élève à 1 400 € HT, soit 1 680 € TTC.

Il indique que le vidéoprojecteur de la salle n°9 est défectueux.

Il est proposé de déplacer le TBI (écran et vidéoprojecteur) neuf de la salle n°10 (remplacé en cours d'année scolaire 2021/2022 et n'étant plus utilisé) en salle n°9.

Le coût estimé de cette opération s'élève à 690 € HT soit 828 € TTC.

Vu l'exposé du Président

Le Comité directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation des travaux de déplacement du TBI de la salle n°10 vers la salle n°9 pour un coût estimé à 690,00 € HT.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice 2021.



Pour extrait conforme

Roeschwoog, le 20 novembre 2022

Le Président,
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Geneviève KIEFER

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION UNIQUE
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED**

--oOo--

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU COMITE DIRECTEUR
Séance du 27 SEPTEMBRE 2022 à 19h30
à la Mairie de Roeschwoog**

Convocation le : 20 septembre 2022

Membres élus.....	: 13	<u>Sous la présidence de M. Michel LORENTZ, Président</u>
Membres en fonction.....	: 13	<u>En présence de :</u>
Membres présents	: 13	ANTONI Marc, HUBER Christelle, Vice-Présidents,
Absents avec Procurations :	0	BALBIERER Nadia, CAMOLLI Brigitte, KIEFER Geneviève, KLEINKLAUS
Absents	: 0	Céline, LIEBGOTT Laurence (suppléant - participe au vote jusque 19h52),
		MACHRIS Véronique, MITTELHAEUSER Anne (entrée en séance à 19h52),
		OPFERMANN Laura (suppléant - participe au vote), PETER Raphaël,
		SCHMITT Yannick, WUST Michaël,
		<u>Absents excusés</u> : KRIOFF Sébastien, Vice-Président,
		COUSANDIER Daniel (suppléant), WEBER Jean-Louis (suppléant),
		<u>Etait en outre présent(e)</u> : HOLTZMANN Béatrice, DGS de la commune de
		Roeschwoog

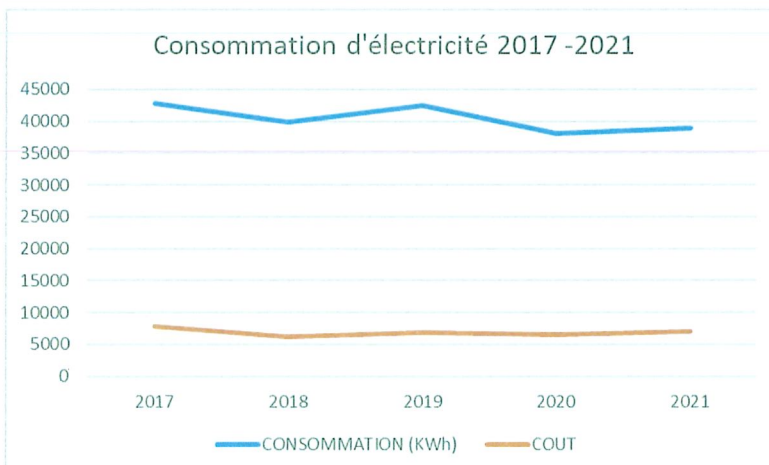
OBJET : SOBRIETE ENERGETIQUE / PLAN D' ACTIONS

Au vu des hausses importantes du coût de l'énergie (électricité et gaz), il est impératif pour les finances du SIVU d'aller vers une sobriété des consommations énergétiques.

Le Président présente quelques chiffres sur les consommations et coût de l'énergie.

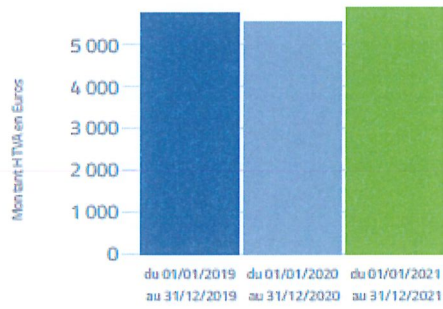
Electricité - abonnement tarif bleu 36 KVa

ELECTRICITE		
ANNEE	CONSOMMATION (kWh)	COUT
2017	42751	7 875,11 €
2018	39874	6 195,65 €
2019	42537	6 843,76 €
2020	38067	6 591,03 €
2021	38848	7 001,64 €
2022 (sept)	25237	4 705,74 €



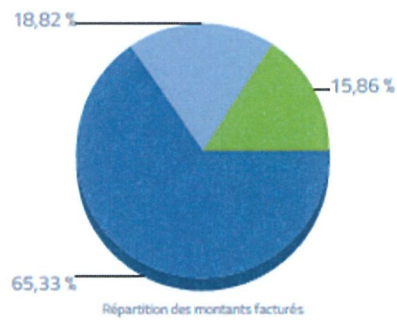
Historique des montants facturés

Évolution N/N-1	du 01/01/2019 au 31/12/2019	du 01/01/2020 au 31/12/2020	du 01/01/2021 au 31/12/2021
Total facturé € HTT *	4 336,85	4 261,75 (-1,73 %)	4 574,02 (+7,33 %)
Taxes et contributions hors TVA	1 410,88	1 279,64 (-9,30 %)	1 317,44 (+2,95 %)
Total facturé € HTVA **	5 747,73	5 541,39 (-3,59 %)	5 891,46 (+6,32 %)
Total facturé € TTC	6 843,76	6 591,03 (-3,69 %)	7 001,64 (+6,23 %)
Prix moyen € HTVA/kWh	0,13512	0,14557 (+7,73 %)	0,15165 (+4,18 %)



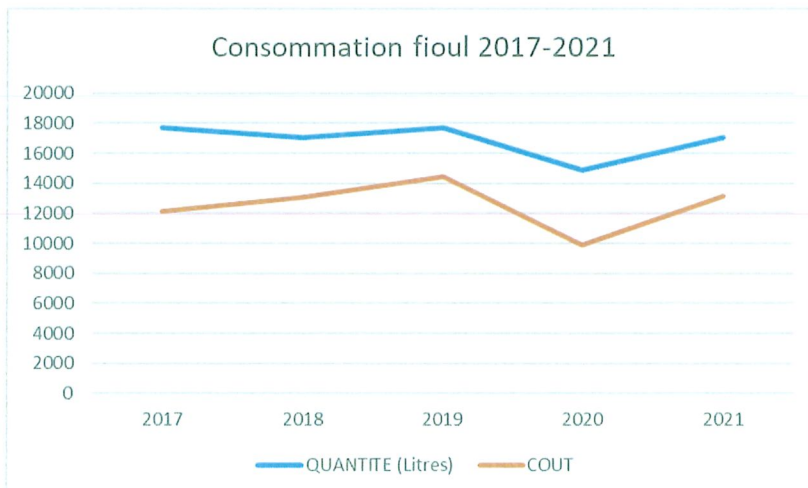
Détail des montants facturés pour la période concernée

Fourniture & Acheminement	4 574,02 €
Taxes et contributions (hors TVA)	1 317,44 €
dont CSPE	874,09 €
TVA	1 110,18 €
Total hors TVA	5 891,46 €
Total TTC	7 001,64 €



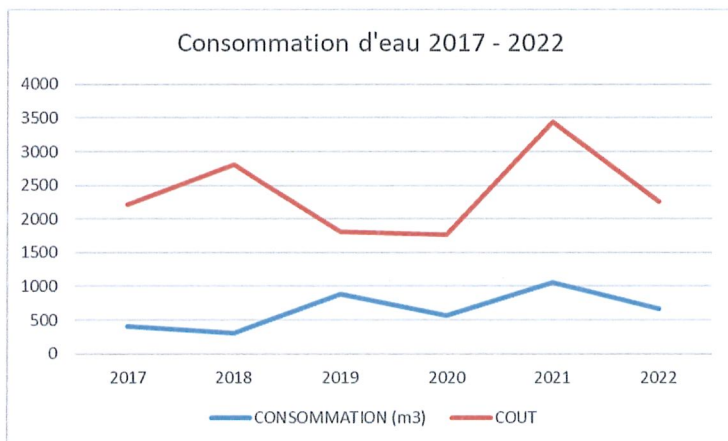
Consommation fioul (avant remplacement de la chaudière fioul par du gaz au printemps 2022)

FIOUL			
ANNEE	NOMBRE DE LIVRAISON	QUANTITE (Litres)	COUT
2017	2	17714	12 121,93 €
2018	2	17046	13 108,18 €
2019	3	17730	14 448,03 €
2020	2	14896	9 927,07 €
2021	2	17081	13 135,08 €
2022 (fev)	2	6500	5 991,00 €



Consommation d'eau potable

ANNEE	EAU	
	CONSOMMATION (m3)	COUT
2017	407	2 210,80 €
2018	300	2 808,25 €
2019	877	1 804,18 €
2020	566	1 766,90 €
2021	1058	3 435,66 €
2022	672	2 258,31 €



Le Président informe des actions mises en œuvre ou qui sont envisagées, visant à réduire ces consommations et à sensibiliser tous les utilisateurs des locaux de l'école, tout en soulignant les investissements déjà réalisés ces deux dernières années par le remplacement des luminaires du bâtiment par du LED.

Note du Président transmise aux utilisateurs de l'école et à l'équipe du périscolaire :

- Éco gestes (fermer les fenêtres, éteindre les lumières, fermer les portes...
- Éteindre les ordinateurs le soir
- Eteindre les TBI
- Eteindre les écrans et les appareils se mettant en veille le soir (photocopieur...)
- Fermer les onglets non utilisés sur les navigateurs internet

Travaux réalisés ou envisagés :

- Mise en place de thermomètres dans les salles de classe et affichage pour rappeler les écocgestes
- Robinets d'eau poussoirs des toilettes et de la salle n°10 : selon les possibilités techniques, réglage de la durée d'écoulement et réduction de la pression de l'eau
- Opération de révision complète et globale des systèmes de chasse d'eau aux toilettes du RDC envisagée aux vacances d'automne ou d'hiver.

Autre action possible pour la réduction des consommations d'énergie à l'école : le projet CUBE.ECOLES

Cube.Ecoles est un challenge d'économies d'énergie piloté par le Cerema et l'IFPEB (Institut Français pour la performance du bâtiment) avec le soutien du programme ACTEE, porté par la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies). Il est mené en partenariat avec le ministère de l'Education Nationale et bénéficie d'un financement par les Certificats d'économies d'énergie (CEE).

La démarche Cube.Ecoles consiste :

La première année en mode concours à :

- Réaliser un diagnostic participatif du bâtiment : Comment fonctionne le bâtiment ? Comment s'en servent les occupants ? Quelles sont les pistes d'améliorations ?
- Mobiliser les bons usages,
- Régler les installations techniques,
- Sensibiliser et éduquer les élèves aux économies d'énergie.

Puis pendant 4 ans supplémentaires, le programme fait un suivi mensuel des consommations pour inscrire ces actions dans la durée et des présentations des économies réalisées par établissement.

Afin de créer une émulation au niveau local, la commune ou le groupement de communes doit participer avec six écoles de son territoire au minimum.

Les frais d'inscription de 950 euros HT par école sont payés par la collectivité, le coût réel du programme d'accompagnement, d'une valeur de 7 500 € HT, étant pris en charge par l'organisation via les Certificats d'Economies d'Energies (CEE).

Les avantages de ce projet :

Ce programme permet la mobilisation de l'ensemble de la communauté scolaire (Enseignants, Elèves et parents, Personnel technique) avec un suivi.

Il prépare aux obligations règlementaires (décret Eco-énergie Tertiaire)

Il annonce des économies d'énergies de 12 % en moyenne.

Le Président interroge les membres du Comité quant à une éventuelle mise en œuvre de ce projet.

La participation au projet Cube.Ecoles est estimée très chère et il faut en outre trouver d'autres écoles participantes.

Les travaux de remplacement des luminaires par du LED effectués par le SIVU permettront, en outre, la baisse des consommations d'électricité.

Il est proposé d'attendre une année pour avoir du recul et voir les résultats obtenus avec la mise en place des actions de sensibilisation et les investissements réalisés.

Installation de panneaux photovoltaïques

Le Président rappelle le projet de mise en place de panneaux photovoltaïques il y a 12-13 ans sur le toit de l'école.

Ce projet n'avait pas été suivi de faits.

Il propose une nouvelle fois d'étudier l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école Weckmann et de faire réaliser une étude.

Il rend toutefois attentif le Comité que la mise en place de panneaux photovoltaïques nécessitera sans doute une reprise de toiture et son isolation.

Vu l'exposé du Président

Vu la crise énergétique

Vu le décret Eco-énergie-tertiaire

Considérant la nécessité de réaliser des économies d'énergie

Le Comité directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de ces informations et des actions de sobriété énergétique mises en œuvre, envisagées ou proposées

DECIDE du principe de réaliser une étude pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école élémentaire André Weckmann

CHARGE le Président de solliciter auprès des partenaires les aides financières qui pourraient être accordées pour ce projet

AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tout document qui serait nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.



Pour extrait conforme

Roeschwoog, le 20 novembre 2022

Le Président,
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Geneviève KIEFER

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION UNIQUE
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED**

-oOo-

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU COMITE DIRECTEUR
Séance du 27 SEPTEMBRE 2022 à 19h30
à la Mairie de Roeschwoog**

Convocation le : 20 septembre 2022

Membres élus.....	: 13	<u>Sous la présidence de M. Michel LORENTZ, Président</u>
Membres en fonction.....	: 13	<u>En présence de :</u>
Membres présents	: 13	ANTONI Marc, HUBER Christelle, Vice-Présidents,
Absents avec Procurations :	0	BALBIERER Nadia, CAMOLLI Brigitte, KIEFER Geneviève, KLEINKLAUS
Absents	: 0	Céline, LIEBGOTT Laurence (suppléant - participe au vote jusque 19h52),
		MACHRIS Véronique, MITTELHAEUSER Anne (entrée en séance à 19h52),
		OPFERMANN Laura (suppléant - participe au vote), PETER Raphaël,
		SCHMITT Yannick, WUST Michaël,
		<u>Absents excusés</u> : KRIOFF Sébastien, Vice-Président,
		COUSANDIER Daniel (suppléant), WEBER Jean-Louis (suppléant),
		<u>Etait en outre présent(e)</u> : HOLTZMANN Béatrice, DGS de la commune de
		Roeschwoog

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE ROESCHWOOG POUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE FOURNITURE DE GAZ DE L'ECOLE

Le Président rappelle aux membres du Comité directeur la proposition d'adhésion au groupement de commande pour la fourniture de gaz et d'électricité de la Communauté de communes du Pays Rhénan à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Comité directeur ne s'étant pas réuni pour délibérer quant à cette adhésion dans les délais impartis par la Communauté de communes, il a été proposé d'ajouter le point de livraison « école Weckmann » aux points de livraison de la Commune de Roeschwoog.

Aussi, si le SIVU souhaite bénéficier des tarifs de fourniture de gaz et/ou d'électricité négociés dans le cadre de l'accord-cadre de la Communauté de communes du Pays Rhénan, il y aurait lieu de signer une convention avec la Commune de Roeschwoog pour la refacturation des frais.

Entendu l'exposé du Président,

Le Comité directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe de conventionner avec la Commune de Roeschwoog pour la refacturation de la fourniture de gaz et d'électricité pour la durée de l'accord cadre négocié par la Communauté de communes du Pays Rhénan

AUTORISE le Président ou son premier vice-président, M. ANTONI, à signer la convention à intervenir.



Pour extrait conforme

Roeschwoog, le 20 novembre 2022

Le Président,
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Geneviève KIEFER

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION UNIQUE
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED**

--oOo--

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU COMITE DIRECTEUR
Séance du 27 SEPTEMBRE 2022 à 19h30
à la Mairie de Roeschwoog**

Convocation le : 20 septembre 2022

Membres élus.....	: 13	<u>Sous la présidence de M. Michel LORENTZ, Président</u>
Membres en fonction.....	: 13	<u>En présence de :</u>
Membres présents	: 13	ANTONI Marc, HUBER Christelle, Vice-Présidents,
Absents avec Procurations :	0	BALBIERER Nadia, CAMOLLI Brigitte, KIEFER Geneviève, KLEINKLAUS
Absents	: 0	Céline, LIEBGOTT Laurence (suppléant - participe au vote jusque 19h52),
		MACHRIS Véronique, MITTELHAEUSER Anne (entrée en séance à 19h52),
		OPFERMANN Laura (suppléant - participe au vote), PETER Raphaël,
		SCHMITT Yannick, WUST Michaël,
		<u>Absents excusés</u> : KRIOFF Sébastien, Vice-Président,
		COUSANDIER Daniel (suppléant), WEBER Jean-Louis (suppléant),
		<u>Etait en outre présent(e)</u> : HOLTZMANN Béatrice, DGS de la commune de
		Roeschwoog

OBJET : ADHESION A L'AGENCE TERRITORIALE D'INGENIERIE PUBLIQUE – APPROBATION DES STATUTS, DESIGNATION DES MISSIONS

Le SIVU RPU adhère au Centre de gestion du Bas-Rhin pour la gestion de la paie de ses agents et indemnités de ses élus. Le Centre de gestion met fin à son service de gestion de paie au 31 décembre 2022.

De ce fait, il est proposé l'adhésion à la mission de la gestion paie proposée par l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP). Elle implique une adhésion du SIVU à l'Agence pour un coût annuel estimé à 300,00 € et la signature d'une convention.

Le Président expose aux membres du Comité directeur :

L'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) a été créée par arrêté préfectoral le 30 juin 2015, pour une mise en service effective au 1^{er} janvier 2016.

Ce syndicat mixte ouvert à la carte, créé à l'initiative du Département du Bas-Rhin et des collectivités locales « membres fondateurs », a pour objet d'apporter aux membres adhérents le conseil et l'assistance technique nécessaires à l'exercice de leurs compétences. Il assurera les missions suivantes pour le compte de ses membres, sans transfert de compétence ni obligation d'exclusivité :

- 1 - Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
- 2 - L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme
- 3 - L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
- 4 - La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
- 5 - La tenue des diverses listes électorales,
- 6 - L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
- 7 - Le conseil juridique complémentaire à ces missions,
- 8 - La formation dans ses domaines d'intervention
- 9 - L'accompagnement en information géographique
- 10 - Le contrôle des travaux et de la conformité des autorisations d'urbanisme

Le Comité syndical de l'ATIP est composé de 3 collèges de 13 délégués chacun : les communes, les groupements de collectivités territoriales et autres établissements publics, la Collectivité Européenne d'Alsace.

Conformément aux statuts de l'ATIP, un membre adhère au Syndicat pour 24 mois minimum. Son adhésion est acceptée par vote du Comité syndical, sans que les membres ne soient amenés à délibérer. Tout membre à jour de ses cotisations peut se retirer du Syndicat par une demande écrite au Président.

Le modèle économique du Syndicat est basé sur une cotisation (1,00 € par habitant et par an plafonné à 5 000,00 € pour les communes, 300,00 € par an pour les syndicats et autres EPCI sans fiscalité propre) qui ouvre droit au conseil en matière d'aménagement et urbanisme, et une contribution pour les missions « à la carte » choisies par chaque membre.

Les missions font l'objet d'une convention spécifique en fonction de leur nature.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;
Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015 ;
Entendu l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré, le Comité directeur, à l'unanimité,

DECIDE de demander son adhésion au syndicat mixte ouvert à la carte - Agence Territoriale d'Ingénierie Publique - dans les conditions fixées par les statuts annexés à la présente délibération.

DECIDE également des dispositions suivantes :

- Approuve les statuts annexés à la présente délibération
- Confie au Syndicat mixte la gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux.

DIT QUE la présente délibération fera l'objet d'un affichage durant deux mois.

DIT QUE la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Haguenau-Wissembourg.



Pour extrait conforme

Roeschwoog, le 20 novembre 2022

Le Président,
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Geneviève KIEFER

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION UNIQUE
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED**

--oOo--

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU COMITE DIRECTEUR
Séance du 27 SEPTEMBRE 2022 à 19h30
à la Mairie de Roeschwoog**

Convocation le : 20 septembre 2022

Membres élus.....	: 13	<u>Sous la présidence de M. Michel LORENTZ, Président</u>
Membres en fonction.....	: 13	<u>En présence de :</u>
Membres présents	: 13	ANTONI Marc, HUBER Christelle, Vice-Présidents,
Absents avec Procurations :	0	BALBIERER Nadia, CAMOLLI Brigitte, KIEFER Geneviève, KLEINKLAUS
Absents	: 0	Céline, LIEBGOTT Laurence (suppléant - participe au vote jusque 19h52),
		MACHRIS Véronique, MITTELHAEUSER Anne (entrée en séance à 19h52),
		OPFERMANN Laura (suppléant - participe au vote), PETER Raphaël,
		SCHMITT Yannick, WUST Michaël,
		<u>Absents excusés</u> : KRIOFF Sébastien, Vice-Président,
		COUSANDIER Daniel (suppléant), WEBER Jean-Louis (suppléant),
		<u>Etait en outre présent(e)</u> : HOLTZMANN Béatrice, DGS de la commune de
		Roeschwoog

OBJET : ATIP - APPROBATION DES CONVENTIONS RELATIVES AUX MISSIONS RETENUES

Le Président expose aux membres du Comité Directeur :

Le SIVU Regroupement Pédagogique de l'Uffried a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 27 septembre 2022.

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP peut exercer les missions suivantes :

- 1 - Le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
- 2 - L'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme
- 3 - L'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
- 4 - La gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
- 5 - La tenue des diverses listes électorales,
- 6 - L'assistance à l'élaboration de projets de territoire,
- 7 - Le conseil juridique complémentaire à ces missions.

Par délibération du 30 novembre 2015, le Comité Syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à ces missions ainsi que les contributions correspondantes.

Le comité syndical de l'ATIP a également acté en date du 18 février 2021 la mise en place d'un niveau de service supplémentaire pour la mission gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus et cotisations sociales, avec la création d'un service de paie à façon.

- **Concernant la mission relative à la gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux des membres de l'ATIP**

L'ATIP apporte, aux membres qui le demandent, son concours concernant la gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus pour l'établissement des documents mensuels nécessaires à la liquidation de la paie et l'établissement des documents annuels (relevés de salaire, déclaration des rémunérations aux contributions, à l'URSSAF, aux caisses de retraite, etc).

La convention jointe à la présente délibération détermine les conditions de la prise en charge de la mission.

Le concours apporté par l'ATIP pour l'établissement des documents mensuels nécessaires à la liquidation de la paie et à la production des documents annuels donne lieu à une contribution complémentaire.

Le montant de la contribution 2022 afférente à cette mission est le suivant :

Tarifs par an et par agent			
Formule	Avec édition des bulletins de paie et des états*	Avec édition des bulletins de paie*	Sans édition*
Mise à disposition du logiciel	75	65	60
Paie à façon	135	125	120

Dans un but de solidarité, les membres dont l'établissement des bulletins de paie est inférieur ou égal à 5 bulletins par mois sont exemptés de contribution complémentaire.

La prise en charge de cette mission par l'ATIP ouvre droit aux conseils en matière d'établissement de la paie, à la veille technique et juridique et au développement d'outils spécifiques d'accompagnement.

Le forfait « reprise des données » lors de l'intégration des agents d'une nouvelle collectivité est fixé à 36,61 € par agent.

Par ailleurs, la prestation « aide ponctuelle » (facturée 50 € par heure) permet, en cas d'indisponibilité passagère d'un(e) secrétaire de mairie, de se tourner vers l'ATIP pour saisir les éléments de paie du mois en cours (dans la limite de 2 journées maximum et en fonction des disponibilités de l'équipe).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015

Vu la délibération du 30 novembre 2015 du Comité Syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP relatives aux missions qui lui sont dévolues et aux contributions correspondantes

Vu la délibération du 18 février 2021 du Comité Syndical de l'ATIP actant la mise en place d'un niveau de service supplémentaire pour la mission Gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus et cotisations sociales, avec la création d'un service de paie à façon.

Entendu l'exposé du Président ;

Le Comité directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention correspondant à la mission relative à la gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux des membres de l'ATIP jointe en annexe de la présente délibération et déterminant les conditions de la prise en charge de la mission.

PREND ACTE du montant de la contribution 2022 relative à cette mission, à savoir :

Tarifs par an et par agent			
Formule	Avec édition des bulletins de paie et des états*	Avec édition des bulletins de paie*	Sans édition*
Mise à disposition du logiciel	75	65	60
Paie à façon	135	125	120

PREND ACTE de ce que, dans un but de solidarité, les membres dont l'établissement des bulletins de paie est inférieur ou égal à 5 bulletins par mois sont exemptés de contribution complémentaire.

PREND ACTE du montant du forfait « reprise des données » lors de l'intégration des agents d'une nouvelle collectivité est fixé à 36,61 € par agent.

PREND ACTE du montant de la prestation « aide ponctuelle » (facturée 50 € par heure) qui permet, en cas d'indisponibilité passagère d'un(e) secrétaire de mairie, de se tourner vers l'ATIP pour saisir les éléments de paie du mois en cours (dans la limite de 2 journées maximum et en fonction des disponibilités de l'équipe).

DIT QUE la présente délibération fera l'objet d'un affichage durant deux mois.

DIT QUE la présente délibération sera transmise à M. le Sous-Préfet de Haguenau-Wissembourg.



Pour extrait conforme

Roeschwoog, le 20 novembre 2022

Le Président,
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Geneviève KIEFER

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION UNIQUE
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED**

--oOo--

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU COMITE DIRECTEUR
Séance du 27 SEPTEMBRE 2022 à 19h30
à la Mairie de Roeschwoog**

Convocation le : 20 septembre 2022

Membres élus.....	: 13	<u>Sous la présidence de M. Michel LORENTZ, Président</u>
Membres en fonction.....	: 13	<u>En présence de :</u>
Membres présents	: 13	ANTONI Marc, HUBER Christelle, Vice-Présidents,
Absents avec Procurations :	0	BALBIERER Nadia, CAMOLLI Brigitte, KIEFER Geneviève, KLEINKLAUS
Absents	: 0	Céline, LIEBGOTT Laurence (suppléant - participe au vote jusque 19h52),
		MACHRIS Véronique, MITTELHAEUSER Anne (entrée en séance à 19h52),
		OPFERMANN Laura (suppléant - participe au vote), PETER Raphaël,
		SCHMITT Yannick, WUST Michaël,
		<u>Absents excusés :</u> KRILOFF Sébastien, Vice-Président,
		COUSANDIER Daniel (suppléant), WEBER Jean-Louis (suppléant),
		<u>Etait en outre présent(e) :</u> HOLTZMANN Béatrice, DGS de la commune de
		Roeschwoog

OBJET : DEMANDE AU RPI LES TILLEULS D'ETRE ASSOCIE A SA REFLEXION POUR LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE

Le Président expose que le Regroupement Pédagogique intercommunal (RPI) Les Tilleuls regroupant les Communes de Roppenheim, Forstfeld et Kauffenheim réfléchit à la construction d'un groupe scolaire.

Le Président rappelle qu'un tel projet intercommunal avait été proposé il y a 23 ans par le Maire de Fort-Louis et s'était vu opposé un refus.

Le Président informe le Comité qu'il a proposé aux élus du RPI que le SIVU RPU puisse être associé à cette réflexion, afin que toutes les possibilités de mutualisation puissent être envisagées et étudiées au bénéfice de la population.

Le Comité directeur
PREND ACTE de cette information.

Pour extrait conforme

Roeschwoog, le 20 novembre 2022



Le Président,
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Geneviève KIEFER